

- 1 RUBAN ET APPRÊT "EIFS TAPE"
- 2 MEMBRANE HYDROFLEX RÉSISTANTE À L'EAU
- 3 ADHESIF ADEX
- 4 PANNEAU CONTOUR-GD
- 5 ISOLANT EPS-GD
- 6 BASE ADEX
- 7 TREILLIS STANDARD
- 8 APPRÊT PRIMEX
- 9 FINITION

Description

Le système adex-**RS** est léger et possède une double barrière, une cavité de drainage et utilise un isolant de polystyrène expansé avec rainures géométriques de 10mm de profondeur. Ce système a reçu un avis favorable du CCMC et porte le numéro d'évaluation CCMC 12913-R. Le système adex-**RS** est conforme à la norme CAN/ULC S716.1 : Norme pour les Systèmes d'Isolation par l'Extérieur avec Enduit Mince (Système EIFS) - Matériaux et Systèmes.

LE SYSTÈME adex-**RS** OU SES COMPOSANTES MAJEURES RENCONTRE LES EXIGENCES D'INCOMBUSTIBILITÉ SUIVANTES :

CAN/ULC S134 : Essais de comportement au feu des murs extérieurs;

CAN/ULC S114 : Détermination de l'incombustibilité des matériaux de construction;

CAN/ULC S101 : Essais de réaction au feu pour les bâtiments et les matériaux de construction;

Bénéfices

- Fournit une couverture monolithique de l'isolation, réduit la consommation d'énergie
- Assure l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment et une protection continue du substrat
- Permet le drainage de l'humidité et des infiltrations
- Léger, durable et flexible
- Flexibilité de conception architecturale
- Résiste à la saleté, la décoloration et à l'abrasion
- Non-combustible selon le Code national du bâtiment

Caractéristiques

- Panneau Isolants EPS-GD
- Rubans adhésifs verticaux
- Membrane continue sur le substrat
- Base non-combustible
- Évalué CCMC (12913-R)
- Aussi évalués par le CCMC (12913-R) pour utilisation sur substrat de bois
- Double barrière
- Choix de couleurs illimités
- Conforme à la norme CAN/ULC S716.1

SVP consultez adex.ca pour obtenir la dernière version des documents contenus dans ce cartable ainsi que : Devis de systèmes (PDF et Word), Dessins techniques, Fiches techniques de produit, Garanties, Guide d'entretien...et bien d'autres items.

Ce document vise à aider le professionnel d'un projet (concepteur spécialisé, architecte, ingénieur ou tout autre professionnel) à rédiger un devis technique. Les informations qu'il contient sont mises à sa disposition à titre indicatif seulement. Le professionnel assume l'entière responsabilité d'évaluer l'utilité, la conformité et la convenance des dites informations quant au projet spécifique. Il s'engage à faire la vérification des données techniques contenues au présent document afin de s'assurer de leur applicabilité audit projet. Dès lors que telle utilisation est faite par le professionnel, celui-ci prend la charge des dites informations comme si elles étaient siennes. Toute utilisation par une personne non spécialisée est strictement déconseillée.

PARTIE 1 GÉNÉRALITÉS

1.1 EXIGENCES CONNEXES

1. Section 01 40 00 : Exigence de la qualité
2. Section 03 11 00 : Coffrage de béton
3. Section 03 30 00 : Coffrages et accessoires pour béton
4. Section 04 20 00 : Maçonnerie en éléments
5. Section 05 40 00 : Charpente métallique légère pressée à froid
6. Section 06 10 00 : Charpente de bois
7. Section 07 20 00 : Isolant thermique
8. Section 07 25 00 : Membranes résistantes aux intempéries
9. Section 07 60 00 : Solin et tôle
10. Section 07 90 00 : Produits d'étanchéité
11. Section 08 00 00 : Bordereau des portes et cadres
12. Section 09 28 00 : Panneau d'appui
13. Section 09 90 00 : Peinturage

1.2 DESCRIPTION

- 1.2.1 adex-**RS** est un Système d'Isolation des Façades avec Enduit (SIFE) comprenant une seconde barrière contre les intempéries (pare-air et pare-vapeur ou non) installée de façon 100% continue sur un substrat approuvé, un isolant expansé de type 1 géométriquement rainuré de 10 mm de profondeur procurant une isolation effective ainsi qu'un plan de drainage, un adhésif cimentaire pour la fixation des feuilles d'isolant, un enduit de base acrylique non-combustible ainsi qu'un treillis d'armature en fibre de verre imbibé dans l'enduit de base, un apprêt et une finition d'enduit acrylique tel que décrit par la norme CAN/ULC S716.1-09.
- 1.2.2 Le système adex-**RS** a été favorablement évalué par le Centre Canadien des Matériaux de Construction (CCMC) tel que décrit au numéro de rapport d'évaluation #12913-R.
- 1.2.3 Le système adex-**RS** ainsi que ses composantes majeures rencontrent les exigences d'incombustibilité du Code

National du Bâtiment concernant les Articles 3.1.5.5, 3.2.3.7 ainsi que 3.2.3.8 pour les bâtiments commerciaux et multi-étages grâce aux évaluations favorables des normes suivantes :

- 1.2.3.1 CAN/ULC S134: Méthode normalisée des essais de comportement au feu des murs extérieurs;
- 1.2.3.2 CAN/ULC S114: Méthode d'essai normalisée pour la détermination de l'incombustibilité;
- 1.2.3.3 CAN/ULC S101: Résistance au feu pour les bâtiments et les matériaux de construction.

- 1.2.4 Le système adex-**RS** est conforme à la norme CAN/ULC S716.1 : Norme pour les Systèmes d'Isolation par l'Extérieur avec Enduit Mince (Système EIFS) - Matériaux et Systèmes.

1.3 RÉFÉRENCES

- 1.3.1 ASTM International
 - 1.3.1.1 ASTM B117: Standard Practice for Operating Salt Spray (Fog) Apparatus;
 - 1.3.1.2 ASTM C203: Standard Test Methods for Breaking Load and Flexural Properties of Block-Type Thermal Insulation;
 - 1.3.1.3 ASTM C518: Standard Test Method for Steady-State Thermal Transmission Properties by Means of the Heat Flow Meter Apparatus;
 - 1.3.1.4 ASTM C666: Standard Test Method for Resistance of Concrete to Rapid Freezing and Thawing;
 - 1.3.1.5 ASTM D522: Standard Test Methods for Mandrel Bend Test of Attached Organic Coatings;
 - 1.3.1.6 ASTM D523: Standard Test Method for Specular Gloss;
 - 1.3.1.7 ASTM D570: Standard Test Method for Water Absorption of Plastics;
 - 1.3.1.8 ASTM D822: Standard Practice for Filtered Open-Flame Carbon-Arc Exposures of Paint and Related Coatings;
 - 1.3.1.9 ASTM D1621: Standard Test Method for Compressive Properties Of Rigid Cellular Plastics;
 - 1.3.1.10 ASTM D1623: Standard Test Method for Tensile and Tensile Adhesion Properties of Rigid Cellular Plastics;
 - 1.3.1.11 ASTM D1784: Standard Specifi-

- cation for Rigid Poly(Vinyl Chloride) (PVC) Compounds and Chlorinated Poly(Vinyl Chloride) (CPVC) Compounds;
- 1.3.1.12 ASTM D2126: Standard Test Method for Response of Rigid Cellular Plastics to Thermal and Humid Aging;
- 1.3.1.13 ASTM D2370: Standard Test Method for Tensile Properties of Organic Coatings;
- 1.3.1.14 ASTM D2523: Standard Practice for Testing Load-Strain Properties of Roofing Membranes;
- 1.3.1.15 ASTM D2842: Standard Test Method for Water Absorption of Rigid Cellular Plastics;
- 1.3.1.16 ASTM D4541: Standard Test Method for Pull-Off Strength of Coatings Using Portable Adhesion Testers;
- 1.3.1.17 ASTM D5034: Standard Test Method for Breaking Strength and Elongation of Textile Fabrics (Grab Test);
- 1.3.1.18 ASTM D5420: Standard Test Method for Impact Resistance of Flat, Rigid Plastic Specimen by Means of a Striker Impacted by a Falling Weight (Gardner Impact);
- 1.3.1.19 ASTM E96: Standard Test Methods for Water Vapor Transmission of Materials;
- 1.3.1.20 ASTM E283: Standard Test Method for Determining Rate of Air Leakage Through Exterior Windows, Curtain Walls, and Doors Under Specified Pressure Differences Across the Specimen;
- 1.3.1.21 ASTM E330: Standard Test Method for Structural Performance of Exterior Windows, Doors, Skylights and Curtain Walls by Uniform Static Air Pressure Difference;
- 1.3.1.22 ASTM E331: Standard Test Method for Water Penetration of Exterior Windows, Skylights, Doors, and Curtain Walls by Uniform Static Air Pressure Difference;
- 1.3.1.23 ASTM E1131: Standard Test Method for Compositional Analysis by Thermogravimetry;
- 1.3.1.24 ASTM E1252: Standard Practice for General Techniques for Obtaining Infrared Spectra for Qualitative Analysis;
- 1.3.1.25 ASTM E2098: Standard Test Method for Determining Tensile Breaking Strength of Glass Fiber Reinforcing Mesh for Use in Class PB Exterior Insulation and Finish Systems (EIFS), after Exposure to a Sodium Hydroxide Solution;
- 1.3.1.26 ASTM G 155: Standard Practice for Operating-Xenon Arc Light Apparatus, for Exposure of Non-metallic Materials.
- 1.3.2 CSA International
- 1.3.2.1 CAN/CSA A3000: Compendium des matériaux liants (contient A3001, A3002, A3003, A3004, et A3005).
- 1.3.3 Conseil national de recherches Canada (CNRC)
- 1.3.3.1 Canadian Construction Materials Centre (CCMC): Guide technique du CCMC visant les systèmes d'isolation par l'extérieur avec enduit mince EIFS.
- 1.3.4 Underwriters' Laboratories of Canada (ULC)
- 1.3.4.1 CAN/ULC S101 : Résistance au feu pour les bâtiments et les matériaux de construction;
- 1.3.4.2 CAN/ULC S102 : Méthode d'essai normalisée caractéristiques de combustion superficielle des matériaux de construction et assemblages;
- 1.3.4.3 CAN/ULC S114 : Méthode d'essai normalisée pour la détermination de l'incombustibilité;
- 1.3.4.4 CAN/ULC S134 : Méthode normalisée des essais de comportement au feu des murs extérieurs;
- 1.3.4.5 CAN/ULC S701 : Isolant thermique en polystyrène, panneaux et revêtements de tuyauterie;
- 1.3.4.6 CAN/ULC S716.1 : Norme pour les Systèmes d'Isolation par l'Extérieur avec Enduit Mince (Système EIFS) - Matériaux et Systèmes;
- 1.3.4.7 CAN/ULC S716.2 : Norme pour les systèmes d'isolation et de finition extérieurs (SIFE) - Installation des composants des systèmes SIFE et de la barrière résistante à l'eau;
- 1.3.4.8 CAN/ULC S716.3 : Norme pour les systèmes d'isolation et de finition extérieurs (SIFE) - Application de la Conception.
- 1.4 EXIGENCES CONCEPTUELLES**
- 1.4.1 Tous les travaux doivent respecter les exigences du CCMC, telles que décrites dans le rapport d'évaluation 12913-R.
- 1.4.2 Tous les travaux doivent respecter les codes et normes en vigueur, les recommandations du fabricant et les règles de l'art en construction.
- 1.4.3 Le système de substrat doit être conçu pour résister à toutes les charges, telles que charges mobiles, permanentes, surcharges, charges sismiques, appels d'air, etc.
- 1.4.4 Sur une surface non verticale, la pente minimale sera de six sur douze (6/12) et d'une longueur maximale de 250 mm (10").
- 1.4.5 Le substrat devra être recouvert d'une

membrane d'étanchéité, scellée aux joints et aux ouvertures.

1.4.6 Le substrat pourra être composé de :

- a) Briques, de maçonnerie ou de béton;
- b) Coffrage isolant (ICF).
- c) Panneaux de fibrociment;
- d) Plaques de plâtre traité revêtues d'un feutre de fibre de verre résistant aux alcalis;
- e) Panneaux de contreplaqué ou de copeaux orientés (OSB);

1.4.7 Des joints de mouvement devront être installés aux endroits suivants :

- 1.4.7.1 Aux joints de mouvement du substrat;
- 1.4.7.2 À la jonction de tous matériaux différents;
- 1.4.7.3 À la jonction de tous substrats différents;
- 1.4.7.4 Aux joints de mouvement du bâtiment;
- 1.4.7.5 À des distances maximales de 10 m (30 pi.) pour contrer la dilatation thermique.
- 1.4.7.6 Aux endroits où l'on prévoit une déflexion supérieure à L/240.
- 1.4.7.7 Au niveau des planchers (pourraient être non nécessaires quand des poutres en bois d'ingénierie sont utilisées).

1.4.8 Les joints d'expansion, ou les coupe-feux, devront traverser l'épaisseur du système et incluent des solins métalliques appropriés fixés au substrat (joints horizontaux) .

1.5 ASSURANCE QUALITÉ

1.5.1 Manufacturiers

- 1.5.1.1 Le manufacturier du système SIFE devra être SYSTÈMES ADEX INC.
- 1.5.1.2 Être membre en règle du Conseil Canadien des SIFEs (EIFS Council of Canada).
- 1.5.1.3 Tout autre fabricant de matériaux en tierce-partie devra être approuvé par Systèmes Adex Inc.

1.5.2 Appicateurs

- 1.5.2.1 L'appicateur devra avoir les licences et les permis nécessaires.
- 1.5.2.2 L'appicateur devra avoir un minimum de 2 ans d'expérience dans l'installation de SIFEs et disposer de suffisamment de matériel et de main-d'œuvre qualifiée pour mettre en œuvre le projet.
- 1.5.2.3 L'appicateur devra suivre les directives du manufacturier pour l'installation de toutes les composantes du système.

1.6 LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MAINTIEN

1.6.1 Tous les matériaux fournis par Systèmes ADEX devront être livrés dans leur emballage d'origine avec l'identification lisible du fabricant.

1.6.2 Tous les matériaux fournis par SYSTÈMES ADEX devront être entreposés dans un endroit frais et sec, à l'abri du soleil, des intempéries et des dommages, et à des températures supérieures à 5°C (41°F).

1.6.3 Tous les matériaux fournis par SYSTÈMES ADEX devront être protégés contre les intempéries, et à l'abri de la chaleur excessive (températures supérieures à 32 ° C (90 ° F)).

1.7 ÉCHANTILLONS ARCHITECTURAUX

1.7.1 Sur demande, ADEX ou son distributeur fournira un échantillon de la couleur ainsi que la texture d'une grandeur minimum de 200 mm x 200 mm (8" x 8").

1.7.2 Les travaux de finition ne doivent pas débuter avant que les échantillons ne soient approuvés par le professionnel responsable du projet.

1.8 MAQUETTE DE CHANTIER

1.8.1 Construire un panneau/maquette sur une partie d'un mur réel faisant partie du chantier tel qu'indiqué par le professionnel. Le panneau, une fois approuvé, doit représenter le standard pour le projet et aucun travail de qualité inférieure ne sera accepté. Le panneau/maquette doit correspondre aux échantillons tels que fournis par le manufacturier (voir paragraphe 1.7 de cette section).

NOTE: Il est fortement recommandé de réaliser une maquette de travail de l'assemblage sur chaque projet afin de répondre aux attentes et à la performance souhaitée.

1.9 CONDITIONS AU CHANTIER

1.9.1 Le système de revêtement devra être installé sur un substrat et dans des conditions climatiques au dessus de 5°C (41°F).

1.9.2 Un chauffage et une ventilation adéquats devront être fournis lors de l'installation à des températures sous les 5°C (41°F).

1.9.3 Une température ambiante d'au moins 5°C (41°F) devra être maintenue après l'installation du système de revêtement durant une période minimale de 24 heures, ou plus si nécessaire, pour assurer

un séchage complet.

- 1.9.4 L'installation du système de revêtement devra être coordonnée avec les autres corps de métiers.

1.10 AUTRES SYSTÈMES

- 1.10.1 Les systèmes considérés équivalents à adex-**RS** devront avoir été évalués par le CCMC selon le Master Format no 07 24 13.01 et être approuvés par écrit par l'architecte, au moins dix (10) jours ouvrables avant la date de fermeture des soumissions.

1.11 GARANTIE

- 1.11.1 Sur demande, le fabricant fournira une garantie certifiant que les matériaux sont conformes à ce devis et exempts de défaut de fabrication pour une période de 10 ans suivant la fin des travaux d'installation.

PARTIE 2 PRODUITS

2.1 MANUFACTURIER

- 2.1.1 Toutes les composantes du système adex-**RS** devront être achetées de SYSTÈMES ADEX Inc. ou de ses distributeurs autorisés. Aucun remplacement ou ajout de matériaux ne pourra se faire sans le consentement écrit du fabricant.

2.2 PRODUITS

- 2.2.1 Membrane hydrofuge pare-air et pare-vapeur ou non pare-vapeur.

- 2.2.1.1 Devra être un produit à base 100% acrylique, tel que
- Membranes perméables à la vapeur d'eau:
 - HYDROFLEX STD mélangée à poids égal avec du ciment GU ou;
 - HYDROFLEX WO ou;
 - Membranes non perméables à la vapeur d'eau:
 - HYDROFLEX-GUARD, mélangée à poids égal avec du ciment GU ou;
 - HYDROFLEX VB.

- 2.2.1.2 Devra respecter les exigences de la norme UEAAct article 3.3.1.1. pour l'imperméabilité à l'eau.

- 2.2.1.3 Devra respecter les exigences de la norme ASTM-E-283 pour la perméabilité à l'air.

- 2.2.1.4 Devra être fabriquée par SYSTÈMES ADEX Inc.

NOTE: La conception et l'emplacement de toutes les barrières contre l'air et la vapeur sont de la responsabilité du professionnel de la conception.

- 2.2.2 Panneau CONTOUR-GD :

- 2.2.2.1 Devra être produit par un fabricant approuvé par SYSTÈMES ADEX Inc.

- 2.2.2.2 Doit être conforme à la norme CAN-ULC S701.1 : 2017, Type 1 et Type 2, et être fabriqué à partir de matériaux vierges avec une densité nominale de 16 kg/m³ (1 lb/ft³) et 24 kg/m³ (1,5 lb/ft³).

- 2.2.2.3 Devra posséder des rainures géométriques de 10 mm de profondeur à l'endos des feuilles selon les spécifications de SYSTÈMES ADEX Inc.

- 2.2.2.4 Devra avoir une épaisseur minimale de 50 mm (2").

- 2.2.2.5 Devra être vendu par SYSTÈMES ADEX Inc. ou par ses distributeurs autorisés.

- 2.2.3 Adhésif

- 2.2.3.1 Devra être un produit 100% acrylique à base de polymère.

- 2.2.3.2 Devra être BASE ADEX mélangée à poids égal avec du ciment GU.

- 2.2.3.3 Devra être appliqué en bandes verticales au moyen d'une truelle avec des dents de 9mm (3/8") de largeur et de 12.5mm (1/2") d'épaisseur, à entraxe de 38mm (1.5").

- 2.2.4 Panneau ISOLANT EPS-GD

- 2.2.4.1 PANNEAU ISOLANT EPS-GD produit par un fabricant approuvé par Systèmes ADEX Inc.

- 2.2.4.2 Devra être de type 1, d'une densité de 16 kg/m³ (1 lb/pi.3) et devra respecter les exigences de la norme CAN-ULC-S701-97.

- 2.2.4.3 Devra posséder des rainures géométriques de 10 mm de profondeur à l'endos des feuilles selon les spécifications de SYSTÈMES ADEX Inc.

- 2.2.4.4 Devra avoir une épaisseur minimale de 50 mm (2") et des dimensions maximales de 600 mm x 1200 mm (2pi. x 4pi.).

- 2.2.4.5 Devra être vendu par SYSTÈMES ADEX Inc. ou par ses distributeurs autorisés.

- 2.2.5 Couche de base.

- 2.2.5.1 Devra être un produit acrylique ne contenant aucun amiante, tel que la BASE ADEX, manufacturé par Systèmes ADEX Inc.

- 2.2.5.2 Devra être BASE ADEX mélangée à poids égal avec du ciment GU.

- 2.2.5.3 Devra être conforme à la norme CAN/ULC S114 : Méthode d'essai normalisée pour la détermination de l'incombustibilité.

- 2.2.6 Treillis d'armature.

- 2.2.6.1 Devra être vendu par SYSTÈMES ADEX Inc. ou par ses distributeurs autorisés.

2.2.6.2 Devra respecter la norme ASTM D-5034

2.2.6.3 Sera de différent poids selon les besoins :

- a) TREILLIS QUICK TAPE: 65g/m² (2 oz/vg²)
- b) TREILLIS DE DÉPART : 150g/m² (4.7 oz/ vg 2)
- c) TREILLIS STANDARD (DESIGN) : 150g/m² (4.7 oz/ vg 2)
- d) TREILLIS STANDARD PLUS : 190g/m² (6 oz/ vg 2)
- e) TREILLIS INTERMEDIAIRE : 375g/m² (11 oz/ vg 2)
- f) TREILLIS ARMURE : 500g/m² (15 oz/ vg 2)
- g) TREILLIS DE COIN : 305g/m² (9 oz/ vg 2)

2.2.7 Couche d'apprêt :

2.2.7.1 Devra être un composé acrylique, contenant de la silice, applicable au rouleau, tel que le PRIMEX, manufacturé par Systèmes ADEX Inc. L'utilisation de l'apprêt PRIMEX est fortement recommandée. Il permet d'ajouter de la profondeur à la couleur, d'accroître le pouvoir couvrant de la finition et d'en augmenter sa longévité.

2.2.8 Enduit de finition acrylique :

2.2.8.1 Devra être un produit en pâte, à base 100% acrylique, mélangé en usine, prêt pour usage, avec couleur et texture intégrées.

2.2.8.2 Sera de texture [voir les textures au catalogue ADEX].

2.3 AUTRES MATÉRIAUX

2.3.1 Ciment

2.3.1.1 Sera de Type GU et conforme à la norme CSA-A3001, frais et exempt d'agglomérats.

2.3.2 Eau

2.3.2.1 Sera limpide, exempte de débris et potable.

2.3.3 Attaches mécaniques

2.3.3.1 Devront être ADEXLOC pour utilisation sur des substrat de bois ou colombages d'acier et vendus par Systèmes Adex Inc. ou un de ses distributeurs. Les vis se doivent d'être galvanisées ou être enduites pour résister à la corrosion et approprié selon le substrat.

2.3.3.2 Devront être ADEXTEC pour utilisation sur un substrat de béton ou de maçonnerie.

2.3.4 Membrane de transition

2.3.4.1 Devra être flexible et testée pour son adhésion avec les composantes du système. Les produits acceptés sont le RUBAN EIFS TAPE avec l'apprêt appro-

prié ainsi que le SCELLANT et TREILLIS A-FLEX. Tout autre matériel devra être approuvé par Système Adex Inc.

2.3.5 Moulures de PVC (si nécessaire) :

2.3.5.1 Devront être conformes à la norme ASTM-D1784 pour usage extérieur [voir les modèles au catalogue ADEX].

2.3.6 Cordons de scellement & Calfeutrant

2.3.6.1 Vous référer à la section 07 90 00.

2.3.6.2 Les cordons de scellement devront être de type à cellules fermées.

2.3.6.3 Utiliser uniquement des calfeutnants à bas module à longue durée de vie. Utiliser du calfeutrant compatible avec le SIFE et les autres surfaces.

2.3.6.4 Les produits utilisés doivent rencontrer la norme ASTM C1382 : Méthode d'essai standard pour la détermination des propriétés d'adhérence en traction des calfeutnants utilisés dans les joints de SIFE, tel que : ADSEAL DWS 4580 ou LM 4600de ADFAST.

2.4 ESSAI DU SYSTÈME

2.4.1 Les tests effectués par des laboratoires indépendants sur les enduits spécifiés pourront être exigés par l'architecte ou le représentant du propriétaire.

2.4.2 Les propriétés observées devront égaler ou surpasser les valeurs suivantes selon les méthodes énumérées :

MÉTHODE DE TEST

DURABILITÉ SOUS VARIATIONS CLIMATIQUES: CCMC TG APPENDICE A2 (60 CYCLES)

Aucune fissuration, coulure ni cloquage de la base; aucun délaminage, décollement ni craquelage de la finition

VIEILLISSEMENT ACCÉLÉRÉ : ASTM G 155 (EXPOSITION 2000 HRS)

Aucun effet nuisible

RÉSISTANCE AUX PROJECTIONS DE SEL : ASTM-B117 (EXPOSITION DE 300 H)

Aucun effet nuisible

RÉSISTANCE À LA MOISSURE ET AUX CHAMPIGNONS: CCMC 6.8

Aucune croissance de moisissure ni de champignon

IMPERMÉABILITÉ: CCMC 6.6

≥ 2 heures

ABSORPTION D'EAU: CCMC 6.7
≤ 20 %
ADHÉSION: CCMC 6.4
après 2 heures de séchage: ≥ 100 kPa après 7 jours de séchage: ≥ 300 kPa
ADHÉSION: CCMC 6.5 (BASE ET FINITION)
après 2 heures de séchage: ≥ 100 kPa après 7 jours de séchage: ≥ 300 kPa
TRANSMISSION DE LA VAPEUR D'EAU: ASTM E96
plus de 170 ng/Pa.s.m ²
RÉSISTANCE À L'IMPACT: ASTM E5420
Réussi
RÉSISTANCE AU VENT: ASTM E330
Réussi
ESSAIS DE COMPORTEMENT AU FEU DES MURS EXTÉRIEURS: CAN/ULC S134
Réussi
ESSAIS DE RÉACTION AU FEU POUR LES BÂTIMENTS ET LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION: CAN/ULC S101
L'assemblage du système adex- RS est demeuré en place durant les 15 minutes d'exposition au feu et ce, avec l'utilisation d'une épaisseur d'isolant EPS de 5 pouces.

■ méthode de test
 ■ résultat

PARTIE 3 EXÉCUTION

3.1 INSPECTION

- 3.1.1 Le substrat sera examiné pour s'assurer qu'il est en bon état, solide, sans vide ou projection.
- 3.1.2 Tous les solins métalliques seront examinés pour s'assurer qu'ils permettent l'évacuation d'éventuelles infiltrations vers l'extérieur.
- 3.1.3 L'architecte et le maître d'œuvre devront être avisés de toute anomalie et les

travaux devront être interrompus jusqu'à ce que la situation soit corrigée.

3.2 PRÉPARATION

- 3.2.1 Les bouches de ventilation et autres canalisations, les câbles et les prises seront protégés de manière adéquate avant de commencer l'installation.
- 3.2.2 Les travaux adjacents (tels la brique, les revêtements, le béton...) doivent être protégés afin d'éviter les dommages durant l'installation des produits Adex

3.3 MÉLANGE

- 3.3.1 Membrane HYDROFLEX STD
 - 3.3.1.1 Mélanger le contenu du contenant de membrane Hydroflex jusqu'à l'homogénéité du produit. Cela permettra d'éliminer toute décantation de matière en raison de l'entreposage.
 - 3.3.1.2 Dans un récipient propre seront mélangés, à poids égal, la membrane HYDROFLEX STD et le ciment hydraulique type GU. Ajouter le ciment petit à petit afin d'éviter les grumeaux de se produire.
 - 3.3.1.3 Lorsque le produit sera homogène, attendre 5 minutes, puis agiter à nouveau.
 - 3.3.1.4 Une quantité minimale d'eau peut être ajoutée afin d'ajuster la consistance. Aucun autre produit (tel antigel, accélérateur ou autre) ne pourra y être ajouté.
- 3.3.2 Membrane HYDROFLEX GUARD
 - 3.3.2.1 Mélanger le contenu du contenant de membrane Hydroflex jusqu'à l'homogénéité du produit. Cela permettra d'éliminer toute décantation de matière en raison de l'entreposage.
 - 3.3.2.2 Dans un récipient propre seront mélangés, à poids égal, la membrane HYDROFLEX GUARD et le ciment hydraulique type GU. Ajouter le ciment petit à petit afin d'éviter les grumeaux de se produire.
 - 3.3.2.3 Lorsque le produit sera homogène, attendre 5 minutes, puis agiter à nouveau.
 - 3.3.2.4 Une quantité minimale d'eau peut être ajoutée afin d'ajuster la consistance. Aucun autre produit (tel antigel, accélérateur ou autre) ne pourra y être ajouté.
- 3.3.3 ADHÉSIF/ BASE ADEX
 - 3.3.3.1 Mélanger le contenu du contenant de BASE ADEX jusqu'à l'homogénéité du produit. Cela permettra d'éliminer toute décantation de matière en raison de l'entreposage.
 - 3.3.3.2 Dans un récipient propre seront

mélangés, à poids égal, la Base ADEX et le ciment hydraulique type GU. Ajouter le ciment petit à petit afin d'éviter les grumeaux de se produire.

- 3.3.3.3 Lorsque le produit sera homogène, attendre 5 minutes, puis agiter à nouveau.
- 3.3.3.4 Une quantité minimale d'eau peut être ajoutée afin d'ajuster la consistance. Aucun autre produit (tel antigel, accélérateur ou autre) ne pourra y être ajouté.

3.4 INSTALLATION

3.4.1 Solins métalliques

- 3.4.1.1 Vous référer à la section 07 60 00, Solin et tôle.
- 3.4.1.2 Les solins devront être installés aux endroits indiqués sur les plans et devis de construction. Les solins doivent être installés aux jonctions horizontales, aux départs des murs et à tout autre endroit où l'on retrouve du drainage vers l'extérieur.
- 3.4.1.3 Des RUBANS A-FLEX (ou des SCELLANTS ET TREILLIS A-FLEX) seront installés sur les solins à leurs jonctions avec le substrat. La membrane HYDROFLEX sera installée directement sur la surface de la membrane de transition A-FLEX.

3.4.2 Traitement des joints du substrat

- 3.4.2.1 Le traitement des joints devra être complété tel que décrit dans la fiche technique de la membrane hydrofuge.

3.4.3 Membrane hydrofuge

- 3.4.3.1 La membrane de transition (RUBAN EIFS TAPE ou SCELLANT ET TREILLIS A-FLEX) devra être installée pour sceller toutes les jonctions du substrat aux matériaux différents (ouvertures, insertions, etc.)
- 3.4.3.2 Pour les installations sur substrat en coffrage isolant (ICF), recouvrir le noyau de béton des ouvertures avec un TREILLIS STANDARD imbibé dans la BASE ADEX et faire un chevauchement sur la face du substrat.
- 3.4.3.3 La membrane hydrofuge devra être reliée aux autres composantes du système de façon à créer une barrière continue.
- 3.4.3.4 Lire les fiches techniques pour obtenir des instructions complètes d'installation sur la membrane HYDROFLEX.
- 3.4.3.5 Deux couches seront nécessaires pour les panneaux de copeaux orientés (OSB).
- 3.4.3.6 ADEX HYDROFLEX STD, HYDROFLEX VB, HYDROFLEX AD ou HYDRO-

FLEX WO:

- a) S'assurer qu'une membrane de transition (RUBANS A-FLEX ou SCELLANTS ET TREILLIS A-FLEX) est installée pour sceller toutes les jonctions du substrat aux matériaux différents (ouvertures, insertions, etc.)
 - b) Un treillis Quick-Tape sera installé sur tous les joints du substrat. Une couche de membrane HYDROFLEX sera appliquée pour recouvrir ce treillis.
 - c) La membrane HYDROFLEX sera appliquée sur toute la surface à l'épaisseur minimale requise (voir fiches techniques) de la membrane choisie.
- ### 3.4.3.7 Membrane HYDROFLEX GUARD:
- a) Un TREILLIS STANDARD (DESIGN) sera incorporé dans la membrane HYDROFLEX GUARD pour agir de guide afin d'obtenir une épaisseur minimale et contrôlée de la membrane et pour traiter les joints du substrat.
 - b) D'abord appliquer la membrane HYDROFLEX GUARD sur la surface du substrat d'une couche uniforme de 2 mm (3/16"). Ensuite y incorporer le TREILLIS STANDARD (DESIGN) avec une truelle en commençant par le centre du treillis vers l'extérieur afin de prévenir les plissements. Étendre la membrane uniformément en éliminant les coups de truelle.
 - c) L'épaisseur de la membrane HYDROFLEX GUARD doit être suffisante pour couvrir et cacher complètement le treillis.
 - d) Ajouter une couche additionnelle de membrane si nécessaire lorsque l'application initiale est complètement sèche.

3.4.3.8 Les membranes doivent être complètement sèches avant d'y adhérer les panneaux d'ISOLANT EPS-GD.

3.4.3.9 Note: Pour les substrats en coffrage isolant (ICF), un TREILLIS STANDARD doit être imbibé dans la membrane HYDROFLEX cimentaire.

3.4.3.10 Note: Les membranes HYDROFLEX STD ainsi que HYDROFLEX AD posées à une épaisseur de 2,2 mm peuvent à la fois servir de deuxième couche de membrane et d'adhésif pour les panneaux isolants, et ce, en autant qu'elles soient installées sur une première couche de membrane. L'isolant EPS-GD doit être appliqué immédiatement après la pose de la membrane avant qu'elle ne sèche.

3.4.4 Dispositif de maintien en place

3.4.4.1 Un TREILLIS DE DÉPART est

- installé sur le substrat, à une hauteur minimale de 100 mm (4"), dans le haut de toutes les sections à être recouvertes de panneaux isolants. Ce treillis sera encapsulé dans la BASE ADEX autant sur le substrat, sur l'épaisseur et sur la face extérieure de l'ISOLANT EPS-GD. Ceci permet de créer un « Dispositif de maintien » du système advenant un incendie.
- 3.4.4.2** Les « Dispositifs de maintien en place » sont obligatoires pour un projet devant se conformer la norme CAN/ULC-S101.
- 3.4.5** Encapsulation
- 3.4.5.1** Les rebords des PANNEAUX EPS-GD doivent être encapsulés aux jonctions avec différents matériaux, aux terminaisons, aux ouvertures, etc.
- 3.4.5.2** Méthode couche de base et treillis.
- a) Étendre une couche de BASE ADEX (mélanger avec du ciment) sur le rebord et sur la surface intérieure du PANNEAUX EPS-GD d'une largeur suffisante pour pouvoir adhérer un minimum de 76 mm (3") de treillis. Retournez le treillis afin qu'il couvre la face extérieure du PANNEAUX EPS-GD d'un minimum 76mm (3").
- 3.4.5.3** Méthode PANNEAU GD-CONTOUR .
- a) Des PANNEAUX GD-CONTOUR pré basés devront être installés aux jonctions avec différents matériaux, aux terminaisons, aux ouvertures, etc.
- b) Voir la section 3.4.6 pour de plus amples détails sur l'installation des panneaux Isolant Eps.
- 3.4.6** Panneaux Isolants
- 3.4.6.1** L'adhésif (mélange de BASE ADEX) sera appliqué sur la membrane hydrofuge au moyen d'une truelle dentelée, en bandes verticales de 9mm (3/8") de largeur et de 12.5mm (1/2") d'épaisseur, à entraxe de 38mm (1.5").
- 3.4.6.2** L'ISOLANT EPS-GD sera installé sur le mur à sa position finale, le côté long horizontalement, en commençant par le bas, en s'assurant que l'adhésif est bien en contact avec le panneau d'isolant.
- 3.4.6.3** Les panneaux d'isolant doivent être bien ajustés afin d'éliminer des vides. L'adhésif ne doit pas se retrouver entre les joints des PANNEAUX EPS-GD.
- 3.4.6.4** On insérera des tranches fines d'isolant dans les échancrures, sans utiliser d'adhésif ou on les remplira de polyuréthane (tel que Foam 2 Foam de Wind-Lock).
- 3.4.6.5** Tous les joints des panneaux devront être échelonnés et interverrouillés aux coins des murs.
- 3.4.6.6** Décaler d'au moins 150 mm (6") les joints des panneaux isolants de ceux du substrat.
- 3.4.6.7** Les rebords des PANNEAUX EPS-GD doivent être encapsulés aux jonctions avec différents matériaux, aux terminaisons, aux ouvertures, etc. (voir 3.4.5 de cette section).
- 3.4.6.8** Après séchage complet de l'adhésif, toute la surface exposée des panneaux isolants devra être poncée afin d'obtenir uniformité et planéité, créer une meilleure adhésion et retirer les dommages créés par les rayons ultra-violet et/ou autre polluants.
- 3.4.6.9** Toute la surface sera bien nettoyée avant l'application du mélange de BASE ADEX.
- 3.4.7** Rainures esthétiques
- 3.4.7.1** Les rainures esthétiques devront être réalisées selon les spécifications et devis du projet (après que la surface ait été poncée). Les rainures esthétiques permettent de créer des effets visuels, facilitent la pose de la finition et servent de larmier au soffite. Elles ne peuvent pas servir ni remplacer les joints de mouvement.
- 3.4.7.2** Les rainures esthétiques doivent être réalisées avec un couteau chauffant afin d'obtenir des lignes précises et nettes. La rainure doit être finie en utilisant un treillis et de la couche de BASE ADEX.
- 3.4.7.3** Un minimum de 3/4" (19 mm) d'épaisseur d'isolant devra être conservé sous les rainures esthétiques.
- 3.4.7.4** Ces rainures ne devront pas être situées aux jonctions des panneaux isolants ou aux coins des ouvertures.
- 3.4.8** Reliefs & détails architecturaux.
- 3.4.8.1** Les reliefs de polystyrène expansé seront installés en les adhérent avec le mélange de BASE ADEX ou avec du polyuréthane (tel que Foam 2 Foam de Wind-Lock) ou en les attachant mécaniquement à la structure.
- 3.4.8.2** Les « ailes » de treillis des reliefs seront encapsulées dans la BASE ADEX sur la surface des PANNEAU ISOLANT EPD-GD . .
- 3.4.8.3** Les reliefs et rainures devront avoir une pente vers l'extérieur (minimum de 22 degrés) afin d'empêcher toute accumulation d'eau.
- 3.4.8.4** Tous les parapets et corniches devront être recouverts sur le dessus

d'un solin métallique étanche et ce, peu importe la pente.

3.4.9 Couche de base & treillis d'armature

3.4.9.1 mélange de BASE ADEX sera appliqué à une épaisseur de 1,6 mm (1/16") afin d'y noyer le treillis d'armature. La surface sera immédiatement aplanie afin de cacher complètement le treillis.

3.4.9.2 Une bande de treillis de départ de 300 mm (12") de long sera installée dans le mélange de BASE ADEX en angle de 45° aux coins de toutes les ouvertures.

3.4.9.3 Les joints du treillis d'armature devront se chevaucher sur un minimum de 63 mm (2 1/2") tant verticalement qu'horizontalement et sur un minimum de 200 mm (8") aux coins. Évitez qu'il se forme des plis dans le treillis.

3.4.9.4 Une deuxième couche du mélange de BASE ADEX sera nécessaire si, après séchage, on observe des imperfections ou que le treillis n'est pas complètement recouvert.

- a) Le TREILLIS ARMURE est recommandé dans les zones à fort trafic (en option).
- b) Le TREILLIS ARMURE sera installé aux endroits tels que spécifiés aux plans.
- c) Le mélange de BASE ADEX sera appliqué à une épaisseur de 2,4 mm (3/32") afin d'y encastrier le treillis Armure (de préférence installé à la verticale). La surface sera immédiatement aplanie afin de cacher complètement le treillis.
- d) Les joints de ce treillis ne devront pas se chevaucher.
- e) Le treillis Armure sera installé jusqu'à la hauteur indiquée aux plans.
- f) Toutes les couches de TREILLIS ARMURE devront être recouvertes d'une couche de TREILLIS STANDARD.

3.4.9.5 Le TREILLIS DE COIN est recommandé pour tous les coins intérieurs/extérieurs d'importance. Le treillis de coin sera installé sur tous les coins intérieurs/extérieurs exposés tels que spécifiés aux plans et devis.

3.4.9.6 Un minimum de vingt-quatre heures devra s'écouler entre la pose du mélange de BASE ADEX et la pose de l'enduit de finition.

3.4.10 Apprêt

3.4.10.1 Une couche d'apprêt PRIMEX (de même couleur que la finition) sera appliquée uniformément sur toute la

surface, à l'aide d'un rouleau à peindre 10 mm (3/8").

3.4.10.2 La couche d'apprêt PRIMEX devra être sèche avant la pose de l'enduit de finition.

3.4.11 Enduit de finition

3.4.11.1 Une couche compacte d'enduit de finition, de texture [voir au CATALOGUE ADEX], sera appliquée à la truelle, à une épaisseur égale à celle de l'agrégat le plus gros, de façon continue, en maintenant un côté humide. Elle sera nivelée immédiatement pour lui donner une apparence uniforme et sans reprise.

3.4.11.2 Ne pas appliquer les enduits de finition en plein soleil.

3.4.11.3 Ne pas appliquer les enduits de finition sur les parois où il y aura installation de mastic d'étanchéité.

3.4.11.4 Les conditions météorologiques ont une influence sur les temps de manipulation et de séchage des enduits de finition.

3.4.12 Calfeutrants

3.4.12.1 Vous référer à la section 07 90 00 Produits d'étanchéité.

3.4.12.2 Le calfeutrante doit être installé dans les meilleurs délais. Protéger les joints ouverts contre les infiltrations d'eau au cours de la période de construction avec un boudin de scellement jusqu'à ce que le joint soit scellé de façon permanente.

3.5 PROTECTION

3.5.1 S'assurer que l'entrepreneur général protégera tous les travaux contre les infiltrations et les dommages par l'installation sans délai des solins et des mastics d'étanchéité nécessaires.

3.5.2 Fournir une protection contre la saleté, l'eau, l'humidité élevée et le gel, jusqu'à ce que les matériaux soient entièrement secs.

3.6 NETTOYAGE

3.6.1 Les matériaux abandonnés par l'installateur devront être enlevés.

3.6.2 L'installateur devra nettoyer les surfaces et matériaux adjacents.

TOUTE DEMANDE DE MODIFICATION À CE DEVIS ET À LA PROCÉDURE D'APPLICATION DOIT ÊTRE AUTORISÉE PAR ÉCRIT PAR SYSTÈMES ADEX INC.

Le présent document contient les recommandations actuelles applicables à l'installation du système adex-**RS**. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et sont sujettes à des modifications sans préavis. Systèmes Adex inc. se réserve le droit de faire toutes modifications éventuelles en tenant compte des progrès technologiques. Le professionnel (concepteur spécialisé, architecte, ingénieur ou tout autre professionnel) qui choisit de faire un usage, quel qu'il soit, de ces informations, assume l'entière responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, directe ou indirecte, qui pourrait découler de cet usage. Systèmes Adex inc. n'assume ni n'engage aucune responsabilité pouvant donner lieu à des dommages, défauts, défauts, déficiences, préjudices, pertes ou diminution de profit, qu'ils soient directs ou indirects, résultant de cet usage par le professionnel. Toute utilisation par une personne non spécialisée est strictement déconseillée. **SVP consulter www.adex.ca pour obtenir la dernière version de ce document.**

CENTRE DES AFFAIRES

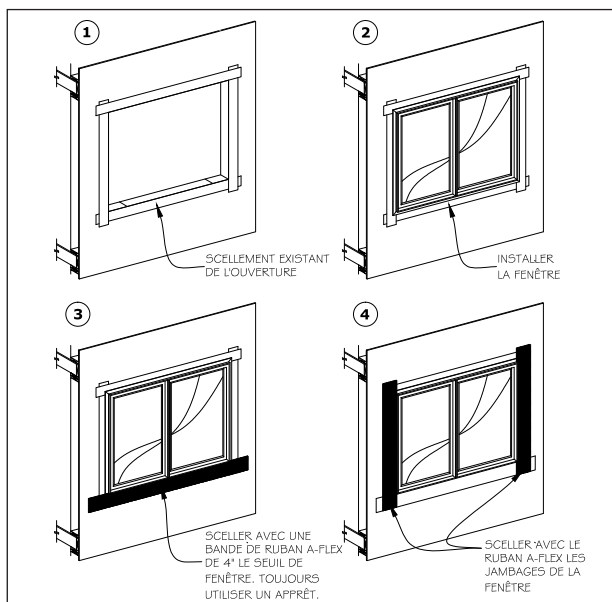
7911, Marco Polo

Montréal (Québec) Canada H1E 1N8

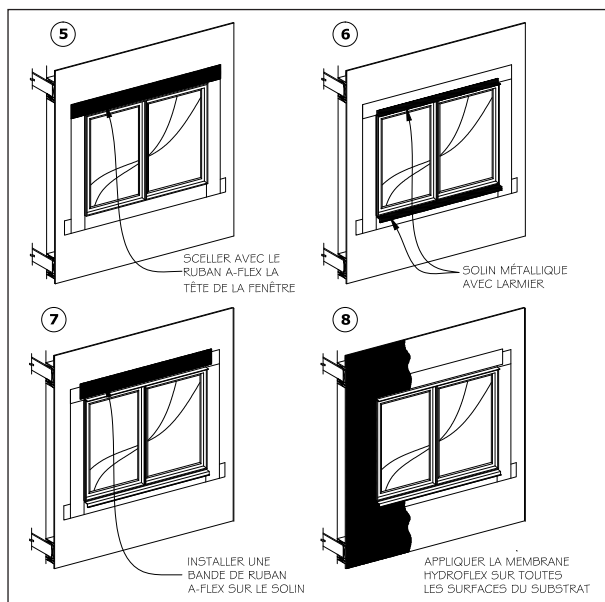
www.adex.ca

T 514-648-1213 | **F** 514-648-9597

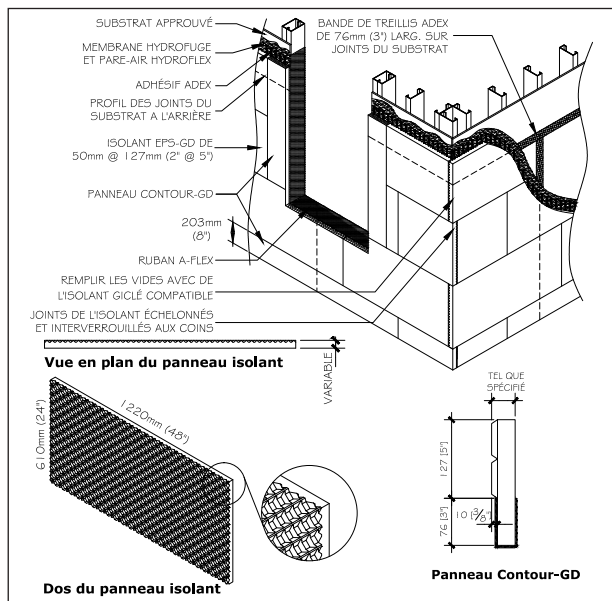
Septembre 2025



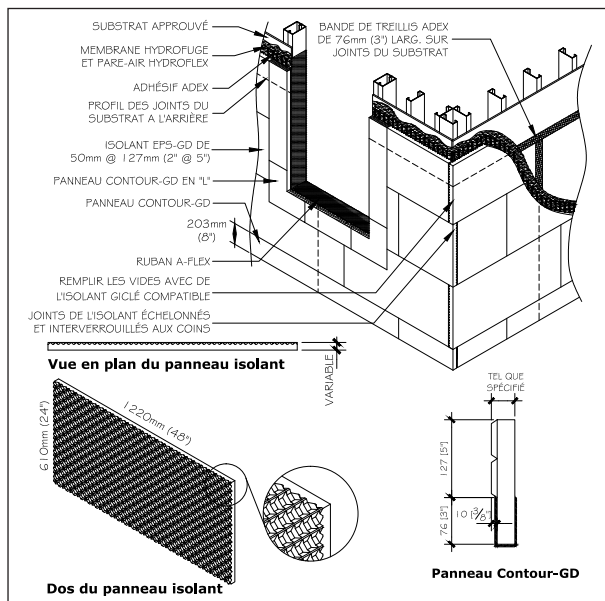
TRAITEMENT DES FENÊTRES PARTIE 1



TRAITEMENT DES FENÊTRES - PARTIE 2

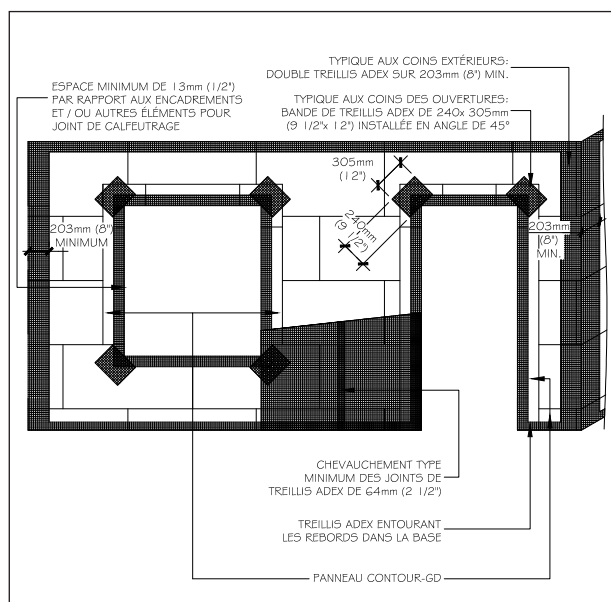


POSE DE L'ISOLANT - MÉTHODE 1

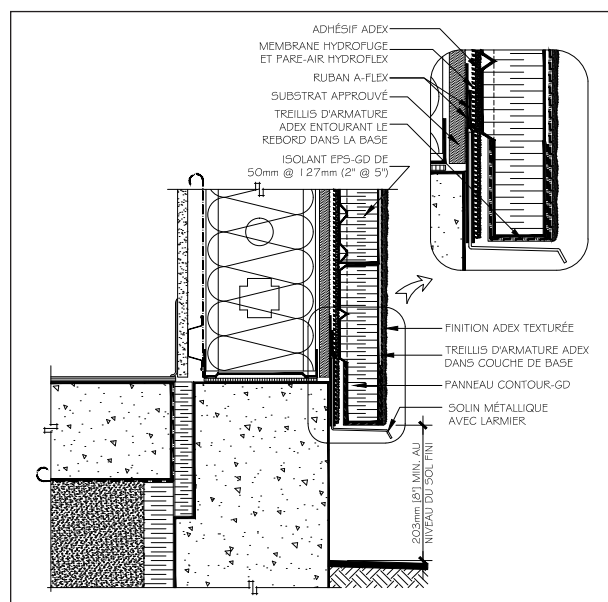


POSE DE L'ISOLANT - MÉTHODE 2

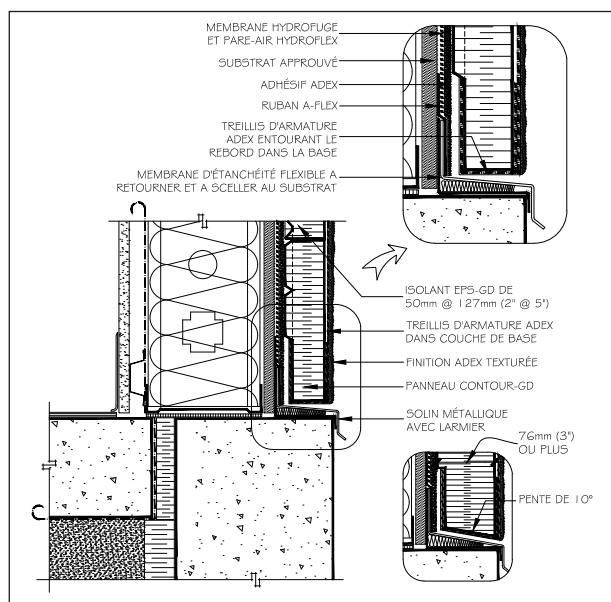
Le présent document contient les recommandations actuelles applicables à l'installation du système adex-RS. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et sont sujettes à des modifications sans préavis. Systèmes Adex inc. se réserve le droit de faire toutes modifications éventuelles en tenant compte des progrès technologiques. Le professionnel (concepteur spécialisé, architecte, ingénieur ou tout autre professionnel) qui choisit de faire un usage, quel qu'il soit, de ces informations, assume l'entière responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, directe ou indirecte, qui pourrait découler de cet usage. Systèmes Adex inc. n'assume ni n'engage aucune responsabilité pouvant donner lieu à des dommages, défauts, défectuosités, déficiences, préjudices, pertes ou diminution de profit, qu'ils soient directs ou indirects, résultant de cet usage par le professionnel. Toute utilisation par une personne non spécialisée est strictement déconseillée. **SVP consulter www.adex.ca pour obtenir la dernière version de ce document.**



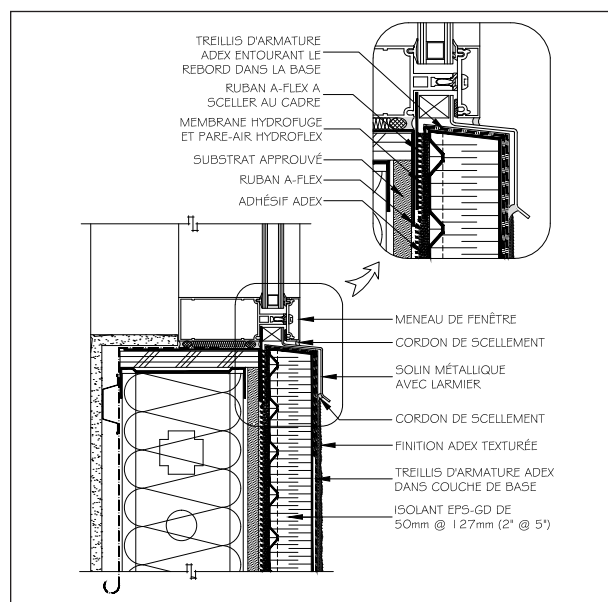
POSE DES TREILLIS



DÉPART - MÉTHODE A

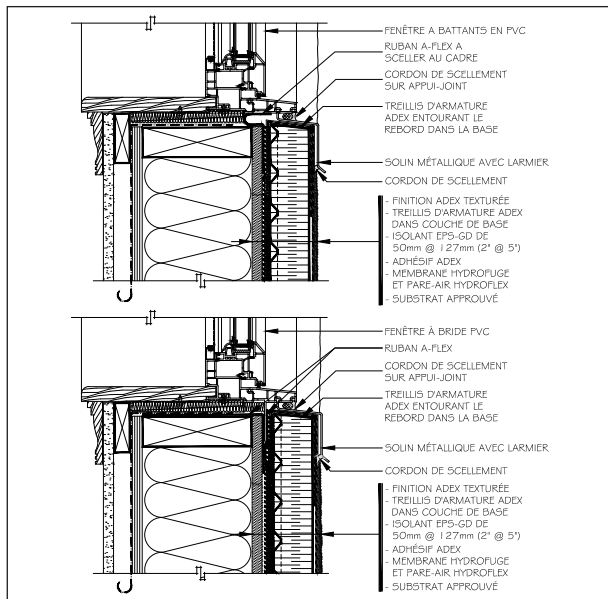


DÉPART - MÉTHODE B

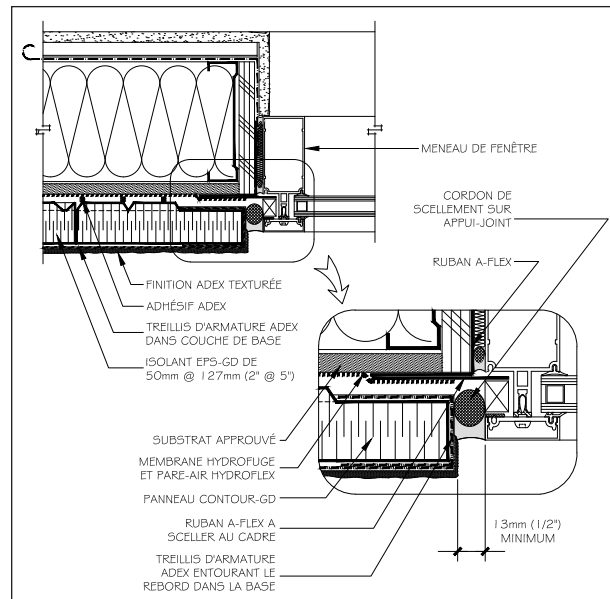


SEUIL DE FENÊTRE - MUR RIDEAU

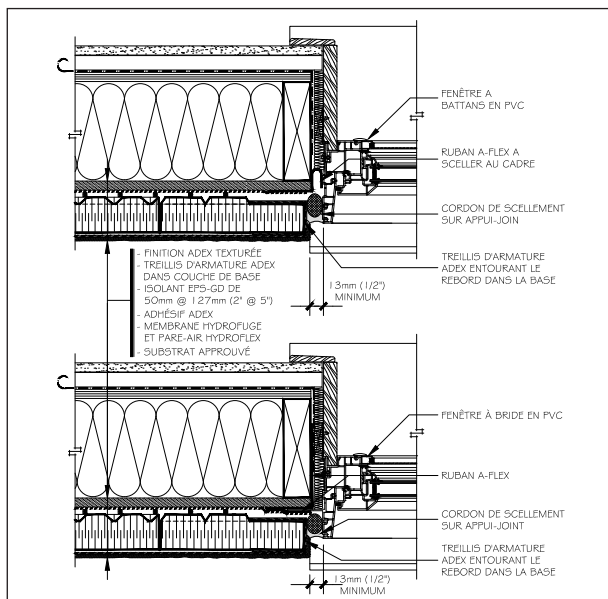
Le présent document contient les recommandations actuelles applicables à l'installation du système adex-RS. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et sont sujettes à des modifications sans préavis. Systèmes Adex inc. se réserve le droit de faire toutes modifications éventuelles en tenant compte des progrès technologiques. Le professionnel (concepteur spécialisé, architecte, ingénieur ou tout autre professionnel) qui choisit de faire un usage, quel qu'il soit, de ces informations, assume l'entière responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, directe ou indirecte, qui pourrait découler de cet usage. Systèmes Adex inc. n'assume ni n'engage aucune responsabilité pouvant donner lieu à des dommages, défauts, défectuosités, déficiences, préjudices, pertes ou diminution de profit, qu'ils soient directs ou indirects, résultant de cet usage par le professionnel. Toute utilisation par une personne non spécialisée est strictement déconseillée. **SVP consulter www.adex.ca pour obtenir la dernière version de ce document.**



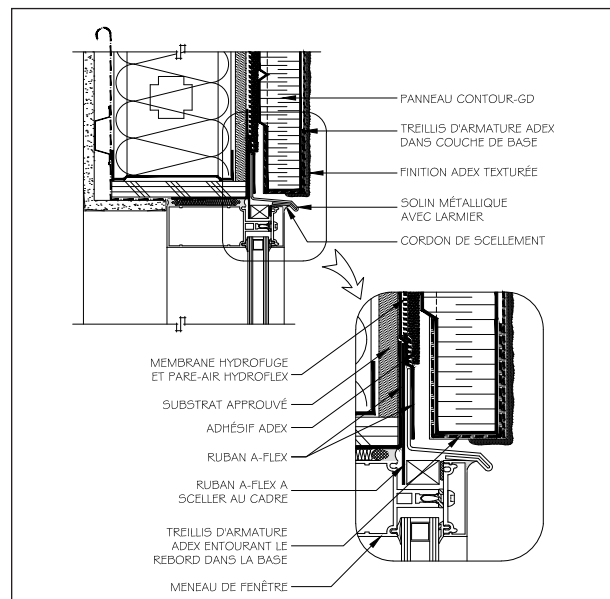
SEUIL DE FENÊTRE - FENÊTRE EN PVC



JAMBAGE DE FENÊTRE - MUR RIDEAU

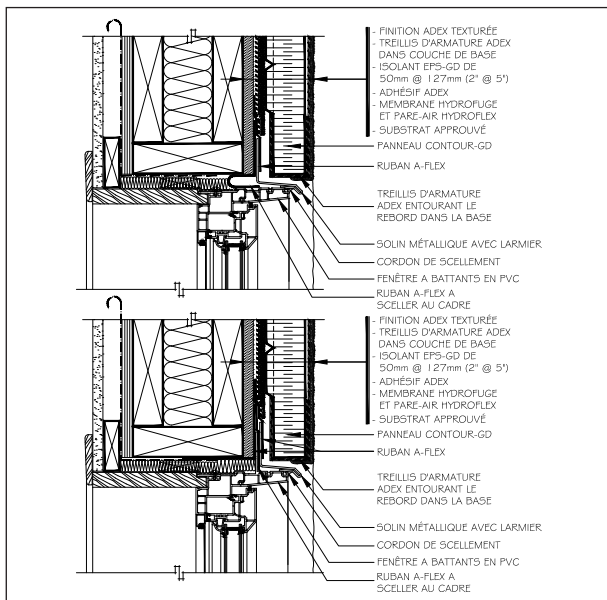


JAMBAGE DE FENÊTRE - FENÊTRE EN PVC

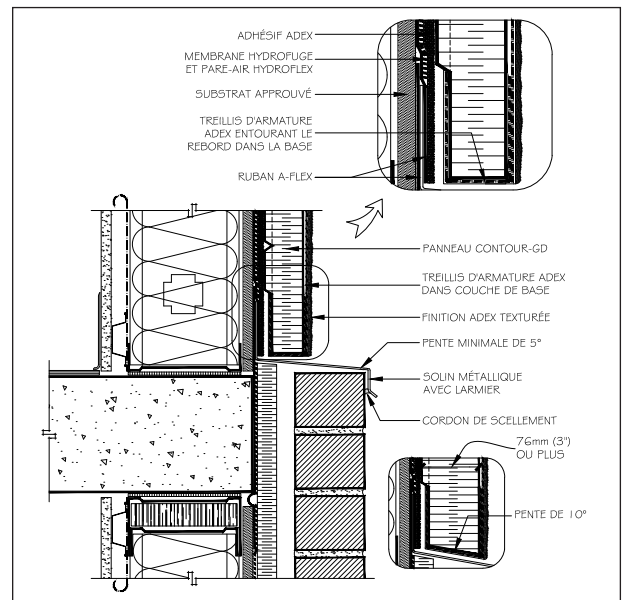


TÊTE DE FENÊTRE - MUR RIDEAU

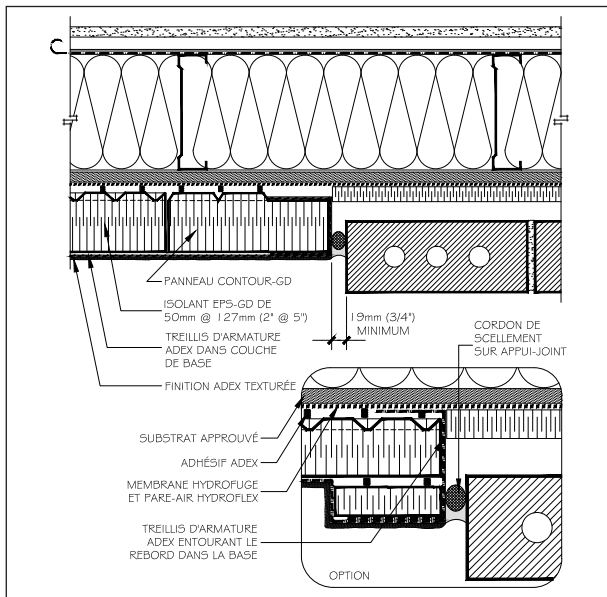
Le présent document contient les recommandations actuelles applicables à l'installation du système adex-RS. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et sont sujettes à des modifications sans préavis. Systèmes Adex inc. se réserve le droit de faire toutes modifications éventuelles en tenant compte des progrès technologiques. Le professionnel (concepteur spécialisé, architecte, ingénieur ou tout autre professionnel) qui choisit de faire un usage, quel qu'il soit, de ces informations, assume l'entière responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, directe ou indirecte, qui pourrait découler de cet usage. Systèmes Adex inc. n'assume ni n'engage aucune responsabilité pouvant donner lieu à des dommages, défauts, défectuosités, déficiences, pertes ou diminution de profit, qu'ils soient directs ou indirects, résultant de cet usage par le professionnel. Toute utilisation par une personne non spécialisée est strictement déconseillée. **SVP consulter www.adex.ca pour obtenir la dernière version de ce document.**



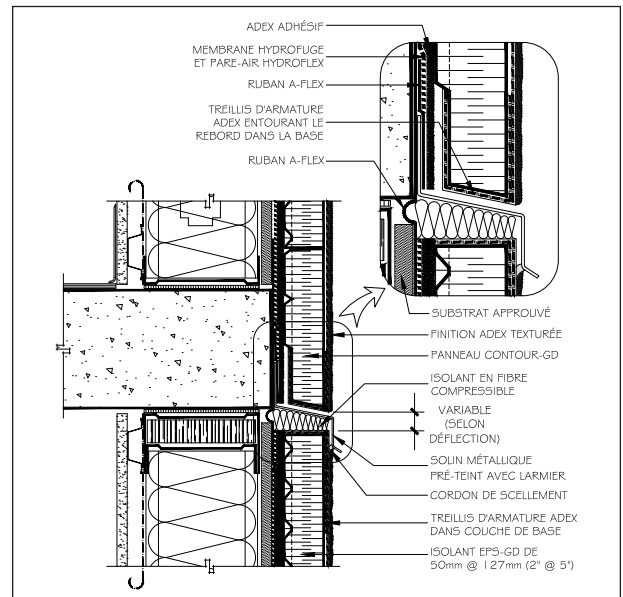
TÊTE DE FENÊTRE - FENÊTRE EN PVC



JONCTION HORIZONTALE

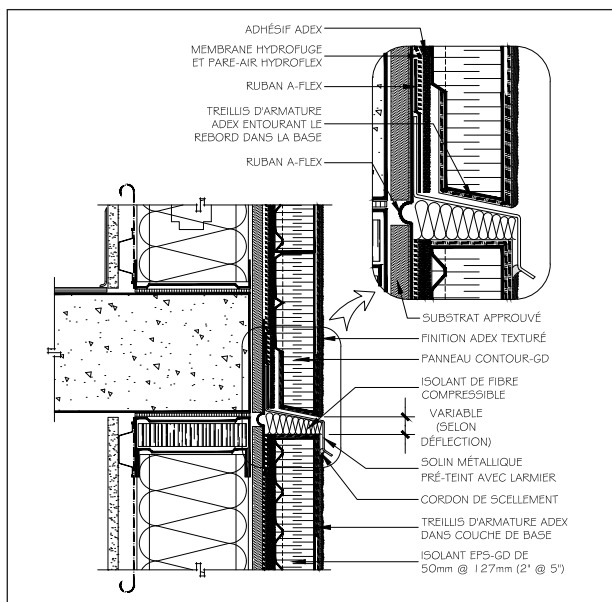


JONCTION VERTICALE

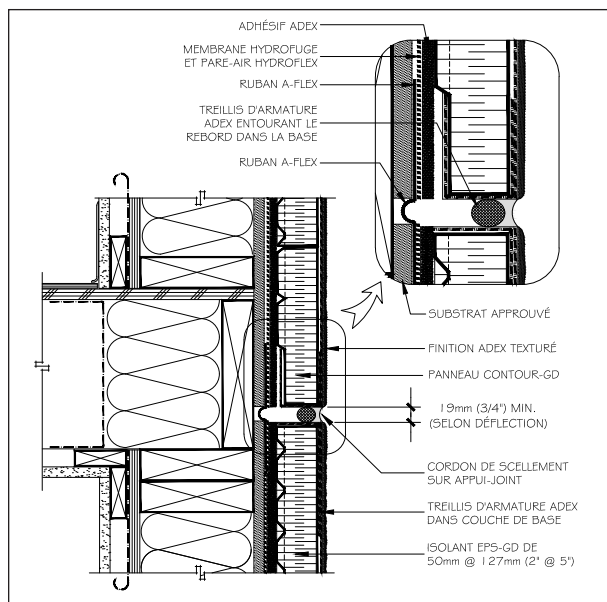


JOINT DE CONTRÔLE HORIZONTAL - MÉTHODE A

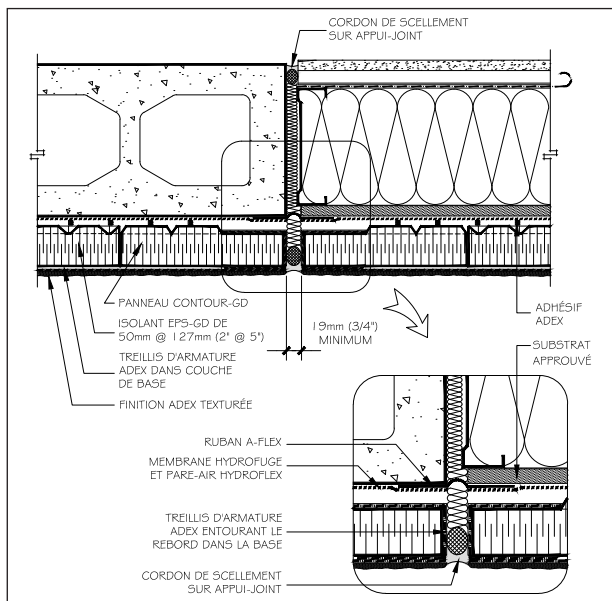
Le présent document contient les recommandations actuelles applicables à l'installation du système adex-RS. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et sont sujettes à des modifications sans préavis. Systèmes Adex inc. se réserve le droit de faire toutes modifications éventuelles en tenant compte des progrès technologiques. Le professionnel (concepteur spécialisé, architecte, ingénieur ou tout autre professionnel) qui choisit de faire un usage, quel qu'il soit, de ces informations, assume l'entière responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, directe ou indirecte, qui pourrait découler de cet usage. Systèmes Adex inc. n'assume ni n'engage aucune responsabilité pouvant donner lieu à des dommages, défauts, défectuosités, déficiences, préjudices, pertes ou diminution de profit, qu'ils soient directs ou indirects, résultant de cet usage par le professionnel. Toute utilisation par une personne non spécialisée est strictement déconseillée. **SVP consulter www.adex.ca pour obtenir la dernière version de ce document.**



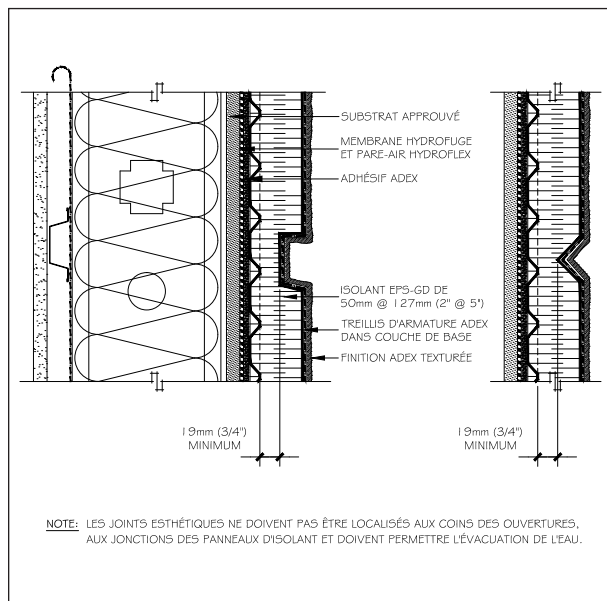
JOINT DE CONTRÔLE HORIZONTAL - MÉTHODE B



JOINT DE CONTRÔLE HORIZONTAL - MÉTHODE C

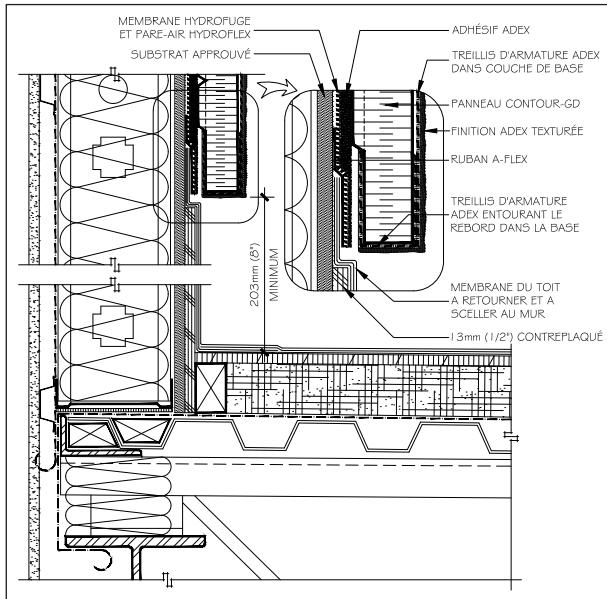


JOINT D'EXPANSION VERTICAL

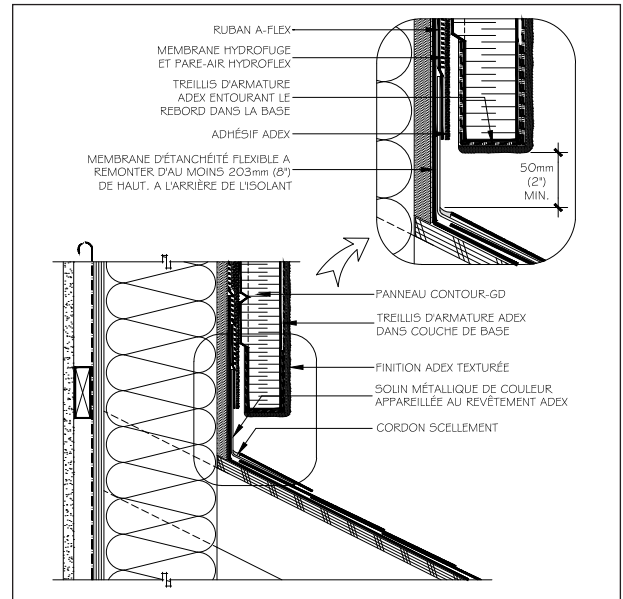


JOINT ESTHÉTIQUE

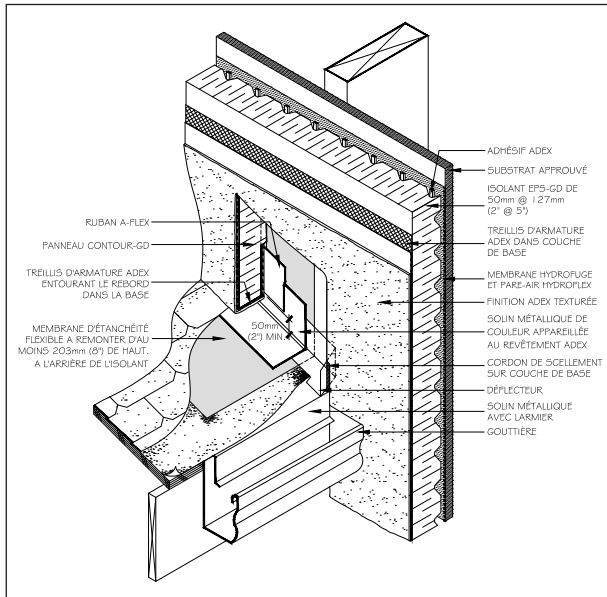
Le présent document contient les recommandations actuelles applicables à l'installation du système adex-RS. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et sont sujettes à des modifications sans préavis. Systèmes Adex inc. se réserve le droit de faire toutes modifications éventuelles en tenant compte des progrès technologiques. Le professionnel (concepteur spécialisé, architecte, ingénieur ou tout autre professionnel) qui choisit de faire un usage, quel qu'il soit, de ces informations, assume l'entière responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, directe ou indirecte, qui pourrait découler de cet usage. Systèmes Adex inc. n'assume ni n'engage aucune responsabilité pouvant donner lieu à des dommages, défauts, défectuosités, déficiences, préjudices, pertes ou diminution de profit, qu'ils soient directs ou indirects, résultant de cet usage par le professionnel. Toute utilisation par une personne non spécialisée est strictement déconseillée. **SVP consulter www.adex.ca pour obtenir la dernière version de ce document.**



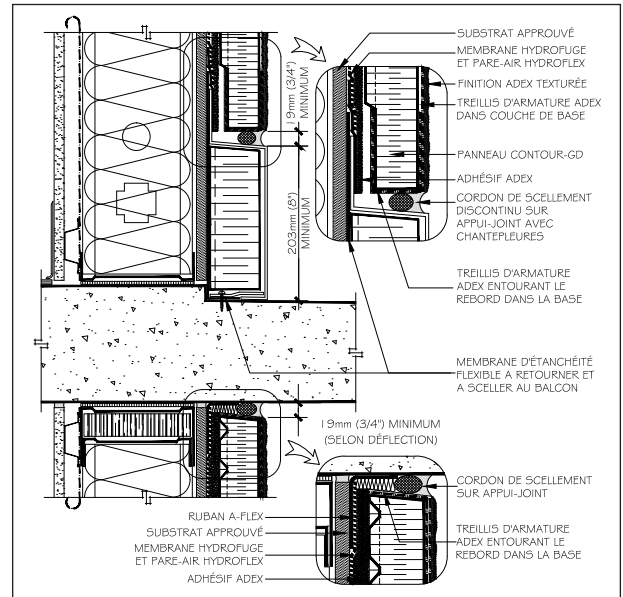
JONCTION TOIT/MUR - TOIT PLAT



JONCTION TOIT/MUR - TOIT EN PENTE

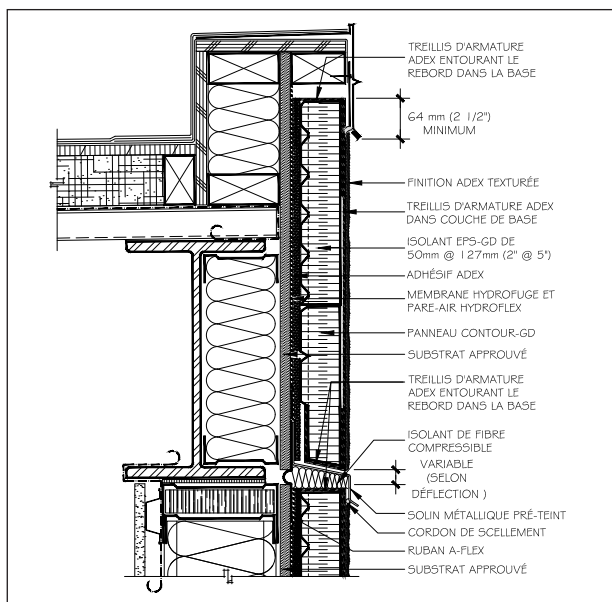


JONCTION TOIT/MUR - ISOMÉTRIE

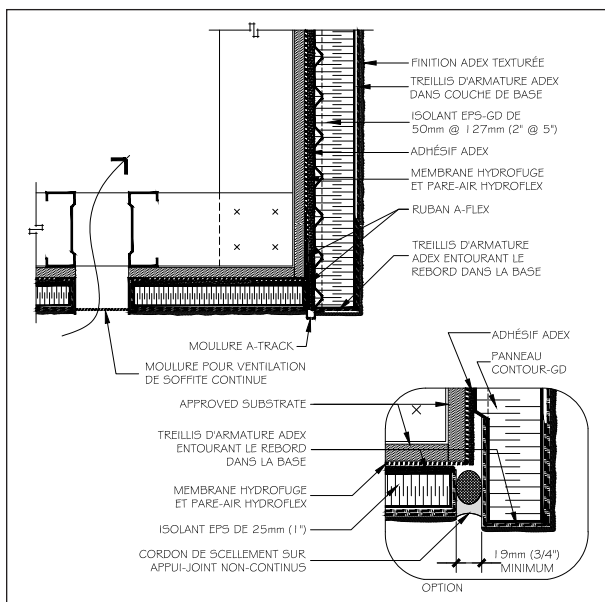


JONCTION BALCON

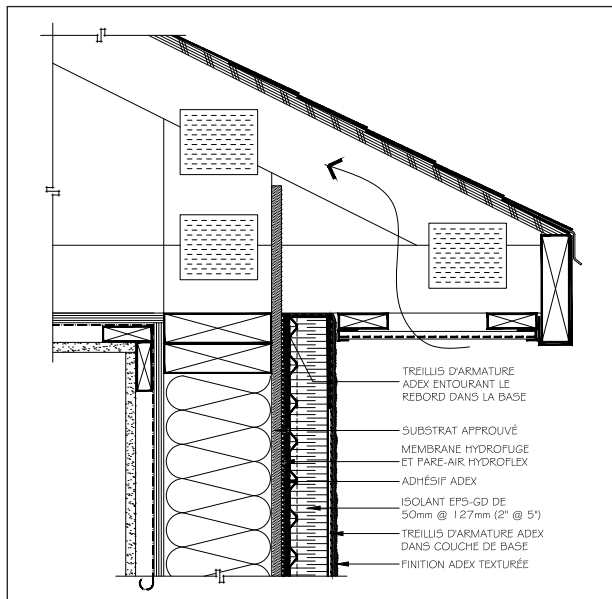
Le présent document contient les recommandations actuelles applicables à l'installation du système adex-RS. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et sont sujettes à des modifications sans préavis. Systèmes Adex inc. se réserve le droit de faire toutes modifications éventuelles en tenant compte des progrès technologiques. Le professionnel (concepteur spécialisé, architecte, ingénieur ou tout autre professionnel) qui choisit de faire un usage, quel qu'il soit, de ces informations, assume l'entière responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, directe ou indirecte, qui pourrait découler de cet usage. Systèmes Adex inc. n'assume ni n'engage aucune responsabilité pouvant donner lieu à des dommages, défauts, déficiences, préjudices, pertes ou diminution de profit, qu'ils soient directs ou indirects, résultant de cet usage par le professionnel. Toute utilisation par une personne non spécialisée est strictement déconseillée. **SVP consulter www.adex.ca pour obtenir la dernière version de ce document.**



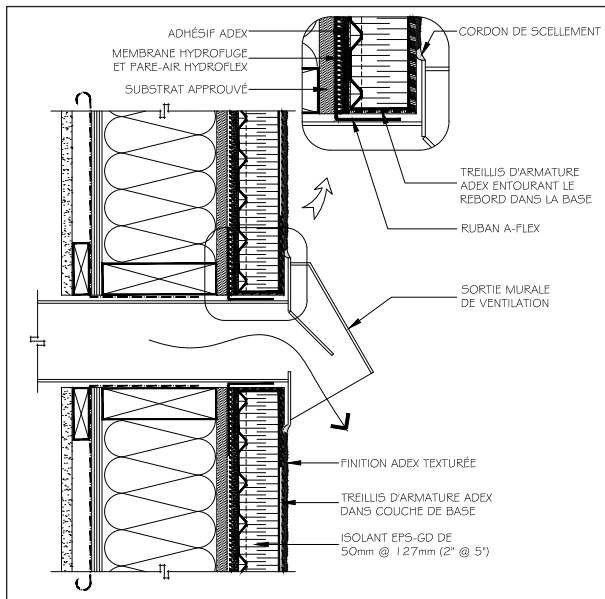
PARAPET



SOFFITE

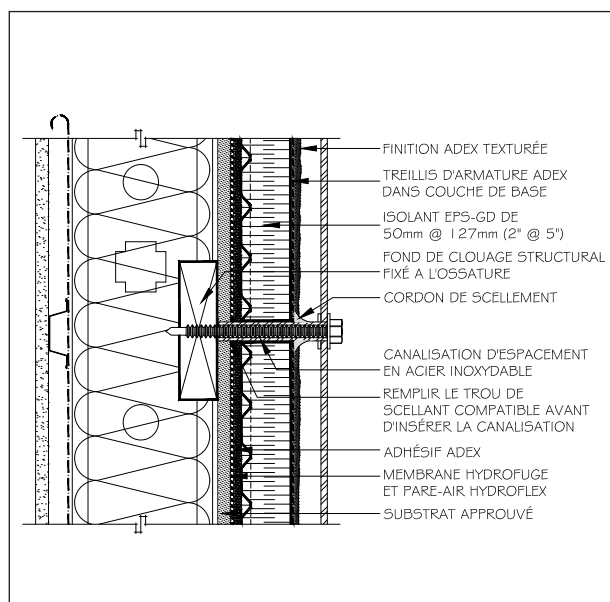


JONCTION SOFFITE - TOIT EN PENTE

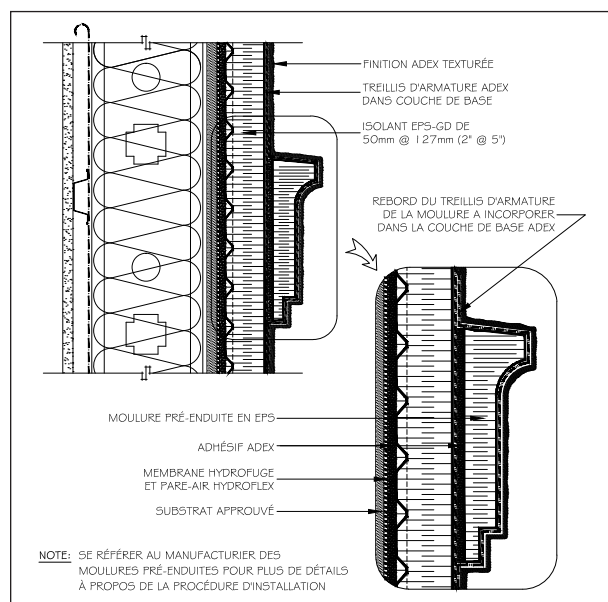


PÉNÉTRATIONS

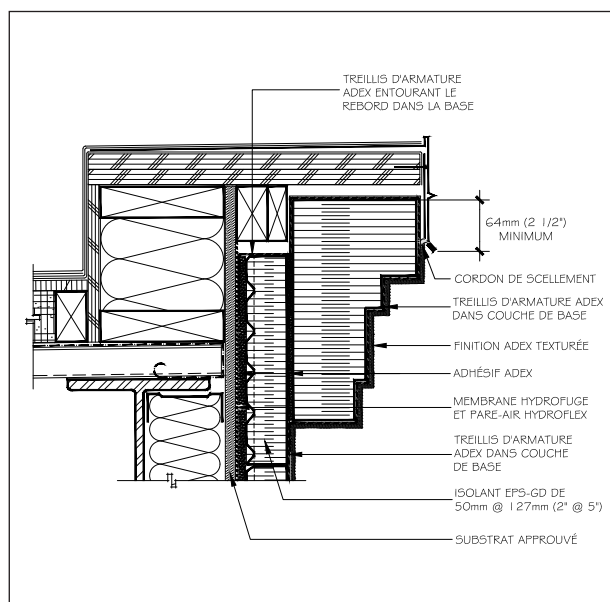
Le présent document contient les recommandations actuelles applicables à l'installation du système adex-**RS**. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et sont sujettes à des modifications sans préavis. Systèmes Adex inc. se réserve le droit de faire toutes modifications éventuelles en tenant compte des progrès technologiques. Le professionnel (concepteur spécialisé, architecte, ingénieur ou tout autre professionnel) qui choisit de faire un usage, quel qu'il soit, de ces informations, assume l'entière responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, directe ou indirecte, qui pourrait découler de cet usage. Systèmes Adex inc. n'assume ni n'engage aucune responsabilité pouvant donner lieu à des dommages, défauts, défectuosités, déficiences, préjudices, pertes ou diminution de profit, qu'ils soient directs ou indirects, résultant de cet usage par le professionnel. Toute utilisation par une personne non spécialisée est strictement déconseillée. **SVP consulter www.adex.ca pour obtenir la dernière version de ce document.**



FIXATION D'ACCESSOIRES



MOULURE PRÉ-ENDUITE



MOULURE DE PARAPET

Le présent document contient les recommandations actuelles applicables à l'installation du système adex-RS. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et sont sujettes à des modifications sans préavis. Systèmes Adex inc. se réserve le droit de faire toutes modifications éventuelles en tenant compte des progrès technologiques. Le professionnel (concepteur spécialisé, architecte, ingénieur ou tout autre professionnel) qui choisit de faire un usage, quel qu'il soit, de ces informations, assume l'entière responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, directe ou indirecte, qui pourrait découler de cet usage. Systèmes Adex inc. n'assume ni n'engage aucune responsabilité pouvant donner lieu à des dommages, défauts, déficiences, préjudices, pertes ou diminution de profit, qu'ils soient directs ou indirects, résultant de cet usage par le professionnel. Toute utilisation par une personne non spécialisée est strictement déconseillée. **SVP consulter www.adex.ca pour obtenir la dernière version de ce document.**